



LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 26 novembre 2014, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Jocelyn Fréchette
Maxime Hupé-Labelle
Anik Morin

Richard Durocher
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Michel Parenteau

Absence :

Stéphane Mongeon

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 09-CE (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2014

RÉSOLUTION 10-CE (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 27 août 2014 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**MODALITÉS RELATIVES À L'ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU COMITÉ EXÉCUTIF –
ADOPTION**

RÉSOLUTION 11-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE les modalités relatives à l'élection à la vice-présidence du comité exécutif soient celles prévues au document ayant pour titre : « Modalités relatives à l'élection à la vice-présidence du comité exécutif ».

Monsieur le commissaire Michel Parenteau propose que les candidats aient accès aux résultats du vote, le cas échéant.

Monsieur le commissaire Éric Antoine demande le vote sur l'amendement proposé.

POUR : Richard Durocher, Jocelyn Fréchette, Maxime Hupé-Labelle, Raymond Ménard, Anik Morin, Michel Parenteau.



CONTRE : Éric Antoine, Cécile Gauthier

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Sur la proposition principale ainsi modifiée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 12-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette ;

QUE monsieur Raynald Goudreau soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

NOMINATION À TITRE DE SCRUTATEURS

RÉSOLUTION 13-CE (2014-2015)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette ;

QUE messieurs Jasmin Bellavance et Raynald Goudreau agissent à titre de scrutateurs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maxime Hupé-Labelle propose sa candidature à la vice-présidence.

NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 14-CE (2014-2015)

Attendu les termes des articles 155 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3) ;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE monsieur Maxime Hupé-Labelle soit nommé vice-président du comité exécutif pour le présent mandat, lequel a été fixé par résolution du Conseil des commissaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

PRÊT DE SERVICE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) D'UN MEMBRE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL – APPROBATION

RÉSOLUTION 15-CE (2014-2015)

Attendu les termes de la résolution 07-CE (2014-2015) ayant pour titre « Prêt de service au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'un membre du personnel professionnel – approbation » qui entérinait le prêt de service, pour l'année scolaire 2014-2015, de M. François Sirois à titre d'agent de soutien régional en Outaouais en matière de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école ;

Attendu la demande formulée par le MELS afin que M. Sirois occupe un rôle de chargé de projet, au niveau provincial, en matière de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école, et ce pour l'année scolaire 2014-2015 ;

Attendu qu'en vertu de l'alinéa 2.7 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 43 2013)*, la responsabilité d'autoriser un tel prêt de service de plus de 10 mois revient au comité exécutif ;

Attendu la recommandation du directeur général ;



Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Parenteau ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le prêt de service de monsieur François Sirois, à titre de chargé de projet provincial, et ce jusqu'au terme de la présente année scolaire au 30 juin 2015.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE PROVIDENCE DE L'ÉCOLE PROVIDENCE / J.-M.-ROBERT, À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 16-CE (2014-2015)

Attendu l'appel d'offres sur invitation AMT1404TT01 pour des travaux de réfection de toiture de l'immeuble Providence de l'école Providence / J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin ;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Les Toitures VIP..... Non conforme
125, ch. Simoneau,
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0

Morin Isolation et Toitures ltée 25 600.00 \$
55,rue Breadner,
Gatineau (Québec) J8Y 2L7

Les Toitures Raymond & associés inc..... 31 600.00 \$
65 rue Jean-Proulx
Gatineau (Québec) J8Z 1W2

TMR3 Couvreur inc 34 400.00 \$
1880, chemin Pink,
Gatineau (Québec) J9J 3N7

Attendu la recommandation de la firme Fortin, Corriveau, Salvail, architecture + design s.n.c. d'octroyer le contrat à la firme Morin Isolation et Toitures ltée;

Attendu que le financement du projet provient de l'enveloppe d'investissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le contrat pour des travaux de réfection de toiture de l'immeuble Providence de l'école Providence / J.-M.-Robert, à Saint-André-Avellin soit adjugé à la firme Morin Isolation et Toitures ltée pour la somme de vingt-cinq-mille-six-cents dollars (25 600,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

INCENDIE DE LA CHAUDIÈRE DE L'IMMEUBLE J.-M.-ROBERT, À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – RAPPORT D'OCTROI D'UN CONTRAT EN SITUATION D'URGENCE

Le directeur général fait rapport de l'octroi d'un contrat de 43 900 \$ (taxes exclues) à la firme Émile Séguin et fils pour le remplacement de la chaudière de l'immeuble J.-M.-Robert à la suite de l'incendie de celle-ci, le 27 octobre dernier.

Ce contrat a été octroyé conformément aux articles 4.1 et 4.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r.43 2013)* lors de situation d'urgence. M. Goudreau précise que la chaudière électrique d'appoint n'aurait pu chauffer convenablement l'école à l'approche de la période hivernale.



Questions relatives à la séance

Monsieur Richard Durocher

- . Provenance des sommes afin d'effectuer les travaux d'urgence concernant la chaudière de l'immeuble J.-M.-Robert.

Monsieur Jocelyn Fréchette

- . Annonce la tenue d'une séance extraordinaire le 15 décembre 2014, à 18 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-CE (2014-2015)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre (extraordinaire) aura lieu le lundi 15 décembre 2014, à 18 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 27.

Jocelyn Fréchette,
Président du comité exécutif

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général